

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**ARRÊTE 2025-006**  
**Code matière : 8.3**

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

**Commune de Vabres l'Abbaye**

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de  
Millau

Canton de Saint-Affrique

**Arrêté n° 2025-06 du 7 Mars 2025**

**Objet** : Arrêté d'autorisation temporaire de circulation des poids lourds  
Voie Communale – Rue des genêts

---

**Le Maire de la Commune de VABRES l'ABBAYE :**

- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 411-8,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212, L 2213 L 2122-28, L 2213-18, L 2213-6,
- Vu l'article 25 de la loi N° 82 213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,
- Vu la loi numéro 79-1150 du 29 Décembre 1979,
- Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1959,
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 Mai 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,
- Vu l'arrêté du 5 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie,
- Vu la demande de l'entreprise GUIPAL, 12400 Saint-Affrique, souhaitant effectuer une livraison au domicile de M. CLUZEL, 2 Rue des Genêts 12400 Vabres-l'Abbaye
- Sur proposition de Monsieur le Maire :

**A R R Ê T E**

**Article 1** : Une dérogation de circulation est accordée pour les véhicules de plus de 7.5 tonnes (jusqu'aux véhicules de 32t inclus) sur la voie communale Route des Genêts pour permettre à l'entreprise GUIPAL d'effectuer une livraison chez M. CLUZEL.  
Cette dérogation est effective le lundi 10 mars 2025 et mardi 11 mars 2025.

**Article 2** : Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAIRIE VABRES-L'ABBAYE  
Le Maire, Frédéric ARTIS

